REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIELLA

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE VIELLA

Nombre de membres du Conseil Municipal

Séance du 30/05/2024

en exercice :

15

N° 22 / 2024

- qui ont délibéré :

14

Date de la Convocation: 24/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi trente mai à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE

Étaient présents: 14 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLé, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Michel FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

OBJET : Tarifs entrées piscine à compter du 8 juillet 2024 et horaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les tarifs des entrées à la piscine municipale de VIELLA pour la saison été 2024, comme suit :

a) Tarifs des tickets par entrée :

- pour les moins de 6 ans (accompagné d'au moins un parent adulte) gratuit

- de 6 à 15 ans

2.00 €

- pour les plus de 15 ans

3,00€

- pour les non baigneurs

100 €

Les tickets d'entrée seront valables à la journée.

b) Tarifs des cartes d'abonnement pour la saison :

- Carte enfant (de 6 à 15 ans) pour 15 entrées

20.00 €

- Carte adulte (+ de 15 ans) pour 15 entrées 35.00 €

c) Tarif préférentiel pour les groupes à partir de 10 personnes par entrée :

Enfants (de 6 à 15 ans) :

1,50 €

Adultes (plus de 15 ans) :

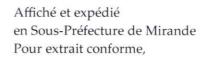
2,50 € sauf accompagnants (en nombre réglementaire)

Dans ce cas, le paiement des entrées interviendra à la fin de la période de fréquentation du groupe à la piscine. Sur la base d'un état récapitulatif daté et signé, fourni par le responsable du groupe auprès du Guichet de la piscine, la Mairie de Viella établira une facture. Le versement sera effectué en Trésorerie SGC de MIRANDE au compte de la Commune de VIELLA.

Le découpage des créneaux horaires d'ouverture au public est 10H00 à 12H00 et 15H00 à 19H00.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, accepte les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour la saison 2024 et le charge des démarches en vue de leur application.

Fait à VIELLA le 31/05/2024 Le Maire, Christophe LANGLADE





COURRIER ARRIVEE LE 07 JUIN 2024

Sous-Préfecture de MIRANDE